



DCS07-2009

COMITE SYNDICAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 17 juin 2009

Adoption d'une communication intitulée :
« Normandie, Grand Paris : quel aménagement du territoire.
Quelle stratégie pour la grande agglomération caennaise face au Grand Paris ? »

Le Comité Syndical s'est réuni le mercredi 17 juin 2009 à 17 h 30, en séance publique, à l'hôtel de ville de OUISTREHAM, sous la présidence de Monsieur Philippe DURON. La réunion s'est tenue selon les dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 28 mai 2009 n'a pu délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Nombre de membres en exercice : 100

Nombre de membres présents : 51

Affiché le **19 JUIN 2009**

Étaient présents :

- **Délégués de la C.A. « Caen la mer » :** M. AUFFRET, M. BERTANI, M. BLANCHETIER, M. CLET, M. DAIREAUX, M. DE JAEGHER, Mme DOSSOU, Mme FERET, M. GAUCHARD, Mme GUILLOT, M. LE CROM, M. LEPAREUR, M. RAGOT, M. RODON, M. THOMAS
- **Communauté de communes « CABALOR » :** Mme GIROUD-VIEL, Mme LEGROS, M. PAVIS.
- **Communauté de communes « Cœur de Nacre » :** M. FRANCOISE, M. MERCIER, Mme MOTTIN, M. YAOUANC, M. LERMINE, délégué suppléant.
- **Communauté de communes « du Cingal » :** Mme LE PESSEC, M. VERMEULEN.
- **Communauté de communes « Entre Bois et Marais » :** M. GARNIER, Mme DREVON, déléguée suppléant, ROMAIN Joël, délégué suppléant.
- **Communauté de communes « Entre Thue et Mue » :** M. CALMELS, M. DUPRE, M. FLEURY.
- **Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » :** M. ENTFELLNER, Mme GODIER, M. QUILLOT, M. POSTEL, délégué suppléant.
- **Communauté de communes « Les Rives de l'Odon » :** M. MARIE, M. MICHEL, M. TOSTAIN.
- **Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » :** M. BELLANGER, M. LOUESDON
- **Communauté de communes « Val es Dunes » :** Mme ISABEL, Mme PARIS, M. PICHON.
- **Communes hors Communautés :** Mme VOISIN (déléguée suppléante de Clinchamps sur Orne) Mme RENAULT (déléguée suppléante de Colleville-Montgomery), M. LOUVARD (délégué de Fontenay le Marmion), M. LEDRAN (délégué de Ouistreham), M. GUEZET (délégué de Ouistreham), M. DELBRUEL (délégué de Saint-André-sur-Orne), Mme GOUBERT (déléguée d'Urville).

Étaient excusés et avaient donné pouvoir

- **Communauté d'agglomération « Caen la mer »**
M. ESTRADÉ, pouvoir à M. MARIE
M. LEDOUX, pouvoir à M. LEDRAN
M. VINOT-BATTISTONI, pouvoir à M. RAGOT
- **Communauté de communes « du Cingal »**
M. COLLADO-VARGAS, pouvoir à M. VERMEULEN

Étaient excusés

- **Communauté d'agglomération « Caen la mer »**
M. COSSON, M. DETERVILLE, Mme GOBERT, M. GUILLEMIN, M. LE CARPENTIER, M. LE COUTOUR, M. LECLERE, M. L'ORPHELIN, Mme MIALON-BURGAT, M. SUEUR, M. VERET
- **Communauté de communes « Entre Bois et Marais »**
Mme LEFRANCOIS
- **Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon »**
M. BOUCHARD
- **Communauté de communes « Les Rives de l'Odon »**
M. OGIER
- **Communes hors Communautés**
M. PICARD (Délégué de Clinchamps-sur-Orne), M. LECROERE (Délégué de Laize-la-Ville),
M. DESFLACHES (Délégué de May-sur-Orne)

Conformément à la législation en vigueur, la convocation du Comité Syndical, en date du 5 juin 2009, a été affichée au siège du Syndicat 39, rue Desmoueux CAEN, le 5 juin 2009.

*
* *

LE COMITE SYNDICAL,

APRES avoir en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, a adopté la communication suivante de son Président :

« L'agglomération caennaise a pris connaissance avec intérêt des propos du Président de la République qui, en présentant le 29 avril dernier les travaux des dix équipes qui ont participé à la consultation internationale sur le devenir du Grand Paris, a fait siennes les propositions de l'équipe Grumbach selon lesquelles Le Havre doit devenir le port de l'Ile-de-France, et la vallée de la Seine l'axe autour duquel la mégapole francilienne a vocation à s'organiser.

Organiser l'Ile de France et la Normandie autour de l'axe séquanien n'est pas une nouveauté, il s'agit même d'un réflexe atavique : que serait la Normandie sans la Seine, voie de pénétration des invasions normandes du 9^e siècle qui ont conduit à la création du duché de Normandie en 901 ?

Ainsi, en 1965, le Schéma Directeur de l'Ile-de-France piloté par Paul Delouvrier reconnaissait le rôle essentiel de l'axe séquanien dans l'organisation et le développement d'une grande région francilienne, lançant ainsi l'idée d'une porte maritime, non pas limitée au simple estuaire, mais s'ouvrant à la baie de Seine incluant ainsi Caen et la Basse-Normandie.

En effet, s'ils portaient la conception d'une grande région francilienne, Paul Delouvrier et les artisans de la planification française, avaient le souci d'un développement cohérent et équilibré du Bassin Parisien. C'est à ce titre que Caen, l'une des capitales de la Normandie, à l'écart du sillon séquanien, avait bénéficié de la déconcentration d'activités de production industrielle de l'Ile de France. Ainsi, le Schéma d'aménagement de la Basse Seine arrêté en CIAT en 1969 intégrait Caen et Dieppe, montrant l'importance d'une dynamique métropolitaine qui allait déjà au-delà des limites physiques de la Seine ou de son estuaire.

La vision du grand Paris portée aujourd'hui par Antoine Grumbach n'est donc pas nouvelle, et elle nous étonne par son manque d'ambition.

La grande agglomération caennaise se sent directement concernée par cette proposition. Les élus de Caen métropole considèrent que les réflexions sur l'aménagement du Grand Paris ne peuvent être sans effets sur l'avenir de l'agglomération caennaise, qui entend s'inscrire pleinement dans le développement du grand bassin francilien : elle est, ainsi que les territoires qui l'entourent, indissociablement liée aux dynamiques économiques, industrielles et métropolitaines de l'Ile de France.

C'est pourquoi les élus de la grande agglomération caennaise s'interrogent sur l'étriquet spatial qui prévaut dans la proposition Grumbach et sur la réduction de l'axe séquanien à la seule vallée, ignorant ainsi les territoires qui, de part et d'autre de celle-ci, participent pleinement à son rayonnement et ainsi au développement de l'Ile de France. Par exemple : le développement des activités logistiques de desserte du port du Havre intègre une large part du territoire de la Basse Normandie ; l'agglomération caennaise accueille des filières d'excellence qui, si elles se développent en profitant du dynamisme de la métropole francilienne, y apportent aussi leur valeur ajoutée et leur originalité (Ganil, Cycéron, pôle de compétitivité TES, etc.). La diversité du Bassin parisien est un atout pour l'attractivité de Paris et l'Ile-de-France. Caen et la Basse Normandie participent pleinement, dans leur singularité, de ce dynamisme d'ensemble.

Caen-Métropole s'interroge également sur la permanence des orientations de l'État en matière d'aménagement du territoire :

- n'est-ce pas l'État qui a promu l'émergence d'une Métropole normande autour des trois villes de Caen, Le Havre et Rouen ?
- n'est-ce pas l'État qui, pilotant l'élaboration de la Directive Territoriale de l'Estuaire de la Seine approuvée en 2006, a conçu l'organisation estuarienne autour de cette même Métropole ?
- n'est-ce pas enfin ce même État qui, par la voix du président de la République, a fortement relancé l'idée d'une réunification des deux Normandies ?

A l'heure des "métropolisations" et des fusions régionales portées par le rapport Balladur et par le gouvernement, l'agglomération caennaise et les territoires qui l'entourent ne sauraient être mis à l'écart de cette nouvelle organisation francilienne.

Au moment où les régions françaises sont appelées à atteindre "une taille européenne", l'agglomération caennaise et l'ensemble de la Basse-Normandie ne sauraient être les grandes oubliées de la réorganisation du territoire national qui peut découler des travaux du Grand Paris.

C'est pourquoi, les élus de Caen métropole, soucieux d'un développement cohérent du territoire national et porteurs d'une démarche démocratique pour ce faire :

- demandent qu'aucune décision ne soit prise en la matière sans la consultation préalable des institutions représentatives des territoires concernés et de leurs habitants
- demandent à leurs partenaires havrais et rouennais que soient enfin réactivés les travaux de la Métropole Normande
- entendent que les hypothèses d'aménagement de l'Île de France et de réunification normande fassent l'objet d'une démarche cohérente et soient abordées en toute concertation avec l'agglomération caennaise, le Conseil régional de Basse Normandie, et les trois départements bas-normands
- refusent tout retard au projet d'amélioration de la desserte ferroviaire de Caen telle qu'elle a été présentée par Monsieur le Secrétaire d'État aux transports le 6 avril dernier. L'idée d'une Ligne à Grande Vitesse Le Havre-Paris est une perspective de long terme qui ne peut pas faire oublier l'impatience des usagers Bas Normands et leur attente d'une amélioration des liaisons ferroviaires entre la Basse Normandie et l'Île-de-France. Les habitants de la grande agglomération caennaise ne comprendraient pas que l'État revienne sur ce projet très attendu
- demandent que tout projet de LGV qui concernerait la Normandie soit précisé avec les représentants des principales collectivités responsables de l'aménagement du territoire en Basse Normandie
- demandent aux collectivités membres de Caen-Métropole de présenter cette contribution dans leurs conseils, afin de sensibiliser l'ensemble de leurs collègues à ces enjeux
- demandent au Président de Caen-Métropole de saisir le Président du Conseil régional de Basse Normandie, les Présidents des trois Conseils généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, de cette contribution.

Pour préciser leur réflexion, qu'ils veulent ouverte aux acteurs socio-économiques de la grande agglomération caennaise, les élus de Caen-Métropole examineront avec attention le compte rendu du colloque organisé par le syndicat mixte de Caen-Métropole et l'Agence d'urbanisme de Caen-Métropole le samedi 20 juin 2009. »

Pour extrait conforme

Le Président
Député-Maire de Caen

Philippe DURON

PREFECTURE DU CALVADOS

19 JUIN 2009

COURRIER